Association Sportive Automobile de Basse Normandie

22 ème RALLYE REGIONAL DE BASSE NORMANDIE

1 er et 2 JUILLET 2017

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès Visa FFSA
Ouverture des engagements : Dès Visa FFSA
Clôture des engagements : 19 JUIN 2017
Parution du road book : 24 JUIN 2017
Vérification des documents et des voitures :
1ER JUILLET 2017 : voir article 1.3p
Reconnaissances : voir article 6.2p
1ère réunion des Commissaires Sportifs :
1ER JUILLET 2017 à 17 h 30 salle du Marché Couvert St Hilaire du Harcouët.
Publication des équipages admis au départ ainsi que les ordres et heures de départ : Hall du Marché Couvert de St Hilaire : 1ER JUILLET 2017 à 18h35
Briefing des pilotes : Écrit remis aux Pilotes aux vérifications administratives.
Départ le samedi 1er JUILLET 2017 à 19h30, du Parc Fermé : Marché Couvert de ST HILAIRE DU HARCOUET (50)
Arrivée : le dimanche 2 JUILLET 2017 à partir de 14h43, à ST HILAIRE DU HARCOUET (50)
Vérification finale à ST HILAIRE DU HARCOUET (50)
Publication des résultats du rallye : 2 JUILLET 2017, 10 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix: voir article 10 du règlement particulier

Article 1 P Organisation

L'Association Sportive Automobile de Basse Normandie organise le 1ER et 2 JUILLET 2017, le 22ème Rallye Régional de BASSE NORMANDIE, en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA, Numéro 364 en date du 06/ 04 /2017.

Comité D'Organisation

Atalante Racing Team
Président : Romain BERHAULT
Et les Membres du Club
Secrétariat du Rallye :

ASA de BASSE NORMANDIE
12 Route de Caen
50800 VILLEDIEU LES POELES

Téléphone : 02 33 48 99 71
Email : asabn@orange.fr

Permanence du Rallye : Marché couvert St Hilaire du Harcouët (50) les samedi 1er et dimanche 2 JUILLET 2017.

Organisateur technique :

ATALANTE RACING TEAM : représenté par Stéphane LETELLIER Lic 36810

1.1 Officiels

Commissaires Sportifs :

Présidente :	QUERU Sylvie	Lic 20583
Membres	LENGLINE Virginie	Lic 192460
	LEMASLE Dany	Lic 1087

Directeur de Course :

	DESFOUX Philippe	Lic 2780

Directeur de Course Adjoints :

Administratif	CORDEL Annie	Lic 1568
Sur Es	DELIAS Patrice	Lic 18371
	JOSSE J.Denis	Lic 34725
	HELYE Francis	Lic 1752
	QUETRON Gérard	Lic 19430

Responsable des Commissaires :

	ROHEE Christophe	Lic 180224

Responsables de la Mise en Place :

ES 3 : LETELLIER Joël	Lic 166735
ES 1et 2 : LETELLIER Stéphane	Lic 36810

Médecins	Docteur MARTINS	Lic 158389
	Docteur ZARB	

Commissaires Techniques :

Responsable	QUERU William	Lic 14922
	LEGROS Didier	Lic 180481

Chargée des relations avec les concurrents

	Myriam MAWDSLEY	Lic 11115

1.2 Éligibilité

Le Rallye compte pour :
- La Coupe de France des Rallyes 2017
- Le Challenge de Basse Normandie
- Le Championnat de Normandie

1.3 p Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le 1ER JUILLET 2017, de 10h à 18h00 Hall du Marché Couvert de ST HILAIRE DU HARCOUET Rte d'Avranches (50)

Les vérifications techniques auront lieu le 1ER JUILLET 2017 de 10h à 18 h 30 sur le parking du Marché Couvert de ST HILAIRE DU HARCOUET (50) rte d'Avranches

Les vérifications finales seront effectuées au Garage BAZIN Rte de Paris à 50600 St Hilaire

Taux Horaire : 60€ Ttc.

Article 2 P : Assurances

Conforme au règlement standard FFSA

Article 3 P : Concurrents et Pilotes

3.1p Demande d'Engagement - Inscriptions

3.1.5p Toute personne qui désire participer au 22me Rallye de BASSE NORMANDIE, doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 19 JUIN 2017 à minuit

3.1.10p Le nombre des engagés est fixé à 85 voitures maximum.

3.1.11.1p Les droits d'engagement sont fixés :
- avec la publicité facultative des organisateurs : 315 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 630 €

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les engagements reçus sans le chèque correspondant seront mis sur une liste d'attente et ne seront pris en compte qu'à réception du chèque. Tout concurrent forfait avant le lundi 26 JUIN 2017 sera intégralement remboursé. Entre cette date et le début des vérifications, il sera retenu 30%. L'engagement sera ensuite acquis à l'organisateur. Les forfaits doivent être déclarés par écrit. Les cas particuliers seront étudiés par l'Organisateur technique sur demande écrite de l'intéressé (e).

3.3 Ordre des départs : Conformes à la règlementation Ffsa

Article 4P : Voitures et Équipements
Répartition des Groupes et Classes

Conforme au règlement standard FFSA

4.3 p Assistance

Seulement autorisée sur le Parc Concurrents de St Hilaire du Harcouët.

4.3.2.3p. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

Article 5 P Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative est : Challenge de Basse Normandie ;
Les supplémentaires seront communiquées par un additif au présent règlement particulier, si besoin est.

Article 6 P Sites et Infrastructures
6 .1p Description

Le 22ème Rallye de BASSE NORMANDIE représente un parcours de :100,8 kms.
Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.
Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,7 kms.
Les épreuves spéciales sont :

ES 1 : 4 km
ES 2, ES 4, ES 6 : 6,4 km
ES 3, ES 5, ES 7 : 5,5 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2p Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA
Les reconnaissances auront lieu :
le Dimanche 25 JUIN et
le samedi 1ER JUILLET 2017 de 9h à 18h.

Article 7 Déroulement du Rallye

7.2.p Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

7.2.11 p Les signes distinctifs des Commissaires sont
- Commissaire de route : Combinaison Blanche ou orange
- C S P : Gilet de sécurité jaune fluo

Article 8 P Réclamation - Appel

Conforme au règlement standard FFSA

Article 9 P Classements

Conforme au règlement standard FFSA

Article 10P Prix

La remise des coupes se déroulera le dimanche 2 JUILLET 2017, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Les coupes seront distribuées après l'entrée en parc fermé, lors du Podium final.
Les prix en chèques seront envoyés aux récipiendaires la semaine 28 2017.
Le palmarès pourra être retiré 30 minutes après l'heure du délai de réclamation au secrétariat administratif du rallye

Classement général	1er	350€
	2ème	250€
	3ème	200€

Classement par classe

1er	315€	de 1 à 5 partants
2ème	180€	de 6 à 9 partants
3ème	125€	de 10 à 14 partants
4ème	100€	de 15 à 18 partants

Dans les classes où il y a moins de 5 partants ,50% des prix seront distribués.
Les classes : N2série, R1A, R1B, R2B, R2C, R2J, R3C, R3D et R3T seront respectivement confondues avec les classes N2, RI, R2 et R3 pour les prix.
Chaque commissaire recevra une indemnité.

Tous les renseignements et résultats sur le site de l'Asa de Basse Normandie
www.asacobn.com